

CAP Accompagnant éducatif petite enfance (AEPE)

Vous voulez exercer une activité professionnelle dans le secteur de la petite enfance ? IRFA Sud réalise la formation CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance qui vous permettra de travailler en crèche. Formation dispensée sur Toulouse, Albi et Montpellier.

PROFIL ET PRÉREQUIS

Niveau minimum CAP BEP.

Tout public ayant validé son projet professionnel dans le secteur visé.

Positionnement ou entretien préalable à l'entrée en formation.

Formation accessible aux demandeurs d'emploi et salariés en formation continue, alternance et VAE.

OBJECTIFS

Devenir accompagnant éducatif petite enfance et travailler dans les métiers de la puériculture

PROGRAMME

La formation CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) se déroule autour de la préparation aux 3 épreuves professionnelles (EP).

Module 1

Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

Module 2

Exercer son activité en milieu collectif

- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concerné dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance à l'équipe professionnelle
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux

Module 3

Exercer son activité en milieu individualisé

Validation visée

- CAP

Financement

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Durée

- 483 H + 490 H de stage
- Durée adaptable en fonction des besoins
- Accessible en formation continue ou alternance
- Entrées possibles en adéquation avec le calendrier de l'Education Nationale

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Élaborer des repas

MODALITÉS D'EXAMEN

- **3 épreuves professionnelles** : (conditions de dispenses [ici](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387/))
(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387/>)
- l'EP1 du CAP Accompagnant Éducatif Petite enfance : accompagner le développement du jeune enfant
- l'EP2 du CAP Accompagnant Éducatif Petite enfance : exercer son activité en accueil collectif
- l'EP3 du CAP Accompagnant Éducatif Petite enfance : exercer son activité en accueil individuel
- **3 épreuves générales** (conditions de dispenses [ici](https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010426/MENE0100828C.htm))
(<https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010426/MENE0100828C.htm>)

ÉQUIVALENCES

- Liste des équivalences [ici](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387/)
(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038395387/>)

EMPLOIS VISÉS PAR LE CAP AEPE

- Employé(e) de crèche ou garderie
- Assistant(e) maternel(le)
- Auxiliaire de puériculture
- Educateur(rice) de jeunes enfants

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES

Suite à l'obtention du CAP AEPE (anciennement CAP Petite Enfance), vous pouvez réaliser le Concours d'ATSEM, celui d'Auxiliaire de puériculture (dispense de l'épreuve écrite) ou vous orienter vers un diplôme de niveau BAC dans le domaine de l'aide à la personne.

RÉSULTATS OBTENUS

TAUX DE RÉUSSITE A L'EXAMEN 2023 : 75 %

TAUX DE SATISFACTION STAGIAIRES 2023 : 85 %

FINANCEMENT DE LA FORMATION

[Vous êtes salarié\(e\) ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/salariee/)

[Vous êtes demandeur d'emploi ? \(https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/\)](https://www.irfasud.fr/vous-etes/demandeur-emploi/)

Accessible aux personnes en situation de handicap

[Accompagnement renforcé mis en place. \(https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/\)](https://www.irfasud.fr/myjob/un-accompagnement-renforce-pour-nos-publics-en-situation-de-handicap/)

Maj 12/02/2024